

TRACES
Patrimoine Consulting Finances



CONSEIL EN INVESTISSEMENT

A l'attention de

Traces
Patrimoine Consulting Finances

17, rue Duguesclin - 69006 LYON

Tel.: 04.72.69.51.90 - Fax : 04.72.69.04.37

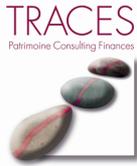
contact@traces-patrimoine.fr

www.traces-patrimoine.fr

« Conseiller en investissement financier »
Référéncé sous le n°E001547 par l'Association Nationale des Conseils Financiers, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

« Activité de démarchage bancaire et financier »
n° 493636344

« Société de Courtage d'assurance »
Inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° ORIAS 07026610 - www.orias.fr



1- PREAMBULE :

Ce rapport, qui fait suite à la lettre de mission pour la recherche de SCPI, a pour objet, à partir de votre situation personnelle, de rechercher celles en adéquation avec vos objectifs actuels.

Les prémices à toute recherche de solutions et conseils doivent se faire en ayant parfaitement défini vos objectifs.

Les objectifs sont principalement d'ordres patrimoniaux :

- Protection de la famille,
- Besoins de revenus complémentaires,
- Transmission du patrimoine,
- Valorisation du patrimoine.

Ils doivent être très précisément définis.

Les solutions proposées pour leur apporter une réponse peuvent-être de deux ordres : juridiques et économiques. L'aspect fiscal n'est qu'une composante qui pourra ou non améliorer la réponse apportée.

Notre vocation est de vous aider à définir vos objectifs, de vous accompagner pour appréhender les différentes solutions à mettre en place et de vous apporter des réponses dans le cadre de notre activité conseil en Investissement financier, d'intermédiaire en placements financiers et de courtier en assurances.

Le « conseil en stratégie patrimoniale » recouvre plusieurs activités réglementées qui font appel à différents spécialistes. Le Notaire, les juristes spécialistes du droit de la famille et du droit fiscal (avocats, experts comptables) et le conseil en investissement spécialiste de l'analyse économique et de ses solutions.

Du fait de sa complexité, le conseil patrimonial ne relève pas d'un seul intervenant et nous vous recommandons de vous rapprocher de votre notaire pour toutes les questions relatives au droit de la famille et à l'organisation juridique et fiscale de votre patrimoine.

Nous vous apporterons un accompagnement ainsi qu'une aide à la décision et des conseils en matière d'investissement dans le cadre de notre statut réglementé de Conseil en Investissement Financier et de courtier en assurance.

Parce que votre futur s'écrit aujourd'hui

« Conseiller en investissement financier »

Référencé sous le n°E001547 par l'Association Nationale des Conseils Financiers, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

17, rue Duguesclin - 69006 LYON
Tel. : 04.72.69.51.90 - Fax. : 04.72.69.04.37
contact@traces-patrimoine.fr - www.traces-patrimoine.fr
Pagnot-Trillaud & Associés SAS au capital de 40 000 € - RCS Lyon n°493636344 - Siren n°493636344



2- ANALYSE DE VOTRE SITUATION :

Situation familiale :

-
-

Revenus :

-
-

Patrimoine : (voir doc. de collecte d'informations)

-
-
-
-

Fiscalité :

-
-

Profil de risque :

Autres éléments ayant déterminé le conseil délivré (Rappel des éléments principaux relatifs au client) :

Parce que votre futur s'écrit aujourd'hui

« Conseiller en investissement financier »

Référencé sous le n°E001547 par l'Association Nationale des Conseils Financiers, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

17, rue Duguesclin - 69006 LYON
Tel. : 04.72.69.51.90 - Fax. : 04.72.69.04.37
contact@traces-patrimoine.fr - www.traces-patrimoine.fr
Pagnet-Trillaud & Associés SAS au capital de 40 000 € - RCS Lyon n°493636344 - Siren n°493636344

3- RAPPEL DES OBJECTIFS DU CLIENT ET DES MISSIONS CONFIEES

- Rappel du caractère indépendant ou non indépendant de la mission* :
- Rappel de la demande et des objectifs :
- Rappel des questions posées et des réponses apportées :

4- ANALYSE DE LA SITUATION ET PRECONISATIONS

Réexamen périodique :

La déclaration d'adéquation doit également mentionner si le test d'adéquation sera réalisé périodiquement par l'entreprise d'investissement, auquel cas, cette évaluation de l'adéquation devra être effectuée au moins une fois par an. Aussi, lorsque le CIF fournit un conseil dans la durée, il examine au moins une fois par an l'adéquation des recommandations données. La fréquence de cette évaluation est accrue en fonction du profil de risque du client et du type d'instruments financiers recommandés. A noter que la perception de rétrocessions de commissions dans le temps se justifie par l'apport d'un service supplémentaire au client, il convient donc pour justifier de cette rémunération par ce test d'adéquation périodique et la remise de rapports de suivi. Enfin, le CIF indique dans le rapport d'adéquation si les services ou instruments recommandés sont susceptibles de nécessiter que le client demande un réexamen périodique des dispositions convenues et attire l'attention du client sur cette nécessité éventuelle.

Lorsque le client sollicite le CIF pour la souscription à un produit qui n'est pas en adéquation avec ses objectifs et besoins, le CIF est tenu d'avertir quant à l'inadéquation du produit et de conserver la preuve de cet avertissement.

Information quant à la rémunération :

En matière financière, les rémunérations sont indiquées en pourcentage et en valeur absolue. Cependant dans le cas d'une impossibilité technique de l'évaluer, il conviendra de fournir une estimation raisonnable du tarif applicable et réellement supporté par le client. Une correction a posteriori de ce montant sera fournie dans l'hypothèse où il sera constaté, au moment de la souscription, que le montant effectif supporté par le client au titre de la prestation diffère de celui initialement estimé. Le CIF fournit à ses clients une illustration présentant l'effet cumulatif des coûts sur le rendement. Une telle illustration est communiquée sur une base a priori et a posteriori. En pratique, l'information sur les coûts et frais (ex ante et ex post) est au moins à fournir selon le tableau suivant :

Coûts liés aux services	€	€
Paiement reçu de tiers par le CIF	€	€
Coûts liés aux services	€	€
Coûts frais totaux	€	€

Parce que votre futur s'écrit aujourd'hui

« Conseiller en investissement financier »

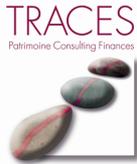
Référencé sous le n°E001547 par l'Association Nationale des Conseils Financiers, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

17, rue Duguesclin - 69006 LYON

Tel. : 04.72.69.51.90 - Fax. : 04.72.69.04.37

contact@traces-patrimoine.fr - www.traces-patrimoine.fr

Pagnet-Trillaud & Associés SAS au capital de 40 000 € - RCS Lyon n°493636344 - Siren n°493636344



Ne pas oublier qu'il convient de fournir à l'investisseur une représentation de l'évolution des coûts dans le temps.

Le CIF doit également fournir une représentation sous la forme de tableau ou graphique de l'effet cumulatif des coûts sur le rendement (a priori et a posteriori)

Le CIF veille à ce que l'illustration respecte les exigences suivantes :

- *L'illustration montre l'effet de l'ensemble des coûts et frais sur le rendement de l'investissement ;*
- *L'illustration montre tout pic ou toute fluctuation attendue des coûts ; et*
- *Une description de l'illustration.*

Ces éléments devront être repris dans le rapport de suivi.

Le graphique présenté ci-dessus est un exemple, celui qui sera réalisé par le CIF devra tenir compte des coûts et frais annualisés sur le rendement reprenant les données du Tableau.

Alternative: Le graphique peut être remplacé par un tableau. Quelle que soit la présentation choisie, elle devra nécessairement être accompagnée d'une explication littérale.

Ces informations sont reprises à partir du rapport d'adéquation O2S.

** Voir guide AMF juin 2018 Page 23-24 : www.amf-france.org*

5- JUSTIFICATION DE L'ADEQUATION

- En quoi la recommandation formulée est adaptée au client :
- En quoi la recommandation est conforme aux objectifs :
- En quoi la durée d'investissement requis est conforme à la situation particulière du client :
- En quoi la recommandation est conforme à la connaissance et à l'expérience du client :
- En quoi la recommandation est adaptée à la tolérance au risque et à la capacité à subir les pertes du client :

Le CIF déclare que les préconisations sont en adéquation avec la situation et les objectifs du client :

Je déclare que les préconisations sont en adéquation avec la situation et les objectifs de Madame ou Monsieur...

Le client reconnaît avoir reçu la documentation commerciale : DICI, Prospectus ... (à préciser)

Parce que votre futur s'écrit aujourd'hui

« Conseiller en investissement financier »

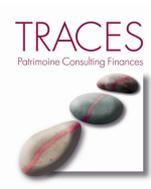
Référencé sous le n°E001547 par l'Association Nationale des Conseils Financiers, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

17, rue Duguesclin - 69006 LYON

Tel. : 04.72.69.51.90 - Fax. : 04.72.69.04.37

contact@traces-patrimoine.fr - www.traces-patrimoine.fr

Pagnot-Trillaud & Associés SAS au capital de 40 000 € - RCS Lyon n°493636344 - Siren n°493636344



DATE ET SIGNATURE

Le client

Le conseiller

Fait le à

Fait le à

Parce que votre futur s'écrit aujourd'hui

« Conseiller en investissement financier »

Référencé sous le n°E001547 par l'Association Nationale des Conseils Financiers, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

17, rue Duguesclin - 69006 LYON
Tel. : 04.72.69.51.90 - Fax. : 04.72.69.04.37
contact@traces-patrimoine.fr - www.traces-patrimoine.fr
Pagnet-Trillaud & Associés SAS au capital de 40 000 € - RCS Lyon n°493636344 - Siren n°493636344